



BILAN À MI-MANDAT

Janvier 2017



Table des matières

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU)	6
1. Introduction	6
2. Réforme structurelle et statutaire du SIAMU	7
a. La réforme structurelle	7
b. La réforme statutaire coordonnée avec la réforme de la sécurité civile	7
3. Améliorer l'efficacité du service prévention du SIAMU et rationaliser la procédure d'avis lors de l'octroi des permis d'urbanisme	8
a. Pourquoi faut-il remédier à la situation actuelle ?	8
4. Compléter le cadre et accélérer les procédures de promotions	9
5. Assurer un juste financement du SIAMU par le Fédéral	9
6. Déposer un règlement de travail et un règlement d'ordre intérieur	10
7. Poursuivre la rénovation des postes principaux et avancés et garantir la sécurité des agents	10
a. Organiser, en interne, une gestion plus cohérente des infrastructures	10
b. Un plan d'investissements fondé sur une base solide	10
c. Déjà de nouvelles casernes pour faciliter l'accès des services de secours	11
8. Renforcer le personnel et améliorer le fonctionnement de la centrale d'appel (CS 100-112)	12
9. Veiller à l'aménagement de l'état-major et des postes avancés pour le personnel féminin	12
10. Réponse et participation aux initiatives citoyennes	13
a. Formations « Réagir face à l'urgence »	13
b. Les applications d'aide urgente suite au Hackathon MolenGeek	13
Commerce extérieur	14
1. Introduction	14
2. Promotion des exportations bruxelloises	14
a. Focus sectoriel sur les services	14
b. Focus entrepreneurial sur les néo-exportateurs	15
c. Focus entrepreneurial sur l'Afrique	16
3. Réorientation des aides financières	17



a.	Réorientation des aides, désormais focalisées sur :	17
b.	Modifications de l'arrêté des incitants financiers compte tenu de ces nouvelles orientations : .	17
c.	Réalisations récentes et en cours :	18
4.	Attraction des investisseurs et associations internationales	18
d.	Atouts à exploiter afin d'élargir la cible de prospection à l'étranger :	19
e.	Actions en direction des nouveaux publics cibles	19
5.	Refonte de Bruxelles Invest & Export (BI&E)	19
6.	L'optimalisation du réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC).....	21
7.	Promotion de l'image de Bruxelles.....	22
a.	Organisation d'événements par les Attachés économiques et commerciaux (AEC) à destination du monde économique dans leur juridiction	22
b.	Des actions de promotion organisées sur le sol bruxellois	23
c.	Promouvoir Bruxelles à l'occasion des missions à l'étranger	23
8.	Brexit : plan d'action à l'international, au Royaume-Uni (RU) et à Bruxelles.....	25
a.	Pour les exportations bruxelloises	25
b.	Pour les investissements étrangers.....	27
9.	Actions spécifiques pour l'espace francophone des affaires.....	28
La santé		29
1.	Introduction	29
2.	Champ d'action et spécificité	30
a.	Promotion de la santé.....	30
b.	Ambulatoire	30
c.	Importance du tissu associatif.....	30
d.	Articulation des compétences	31
3.	Le nouveau décret de promotion de la santé	31
4.	Le plan Sida	32
5.	Le plan alcool	32
6.	La médecine préventive.....	33
a.	Dépistage du cancer du sein.....	33
b.	Dépistage du cancer colorectal	33
7.	La promotion des attitudes saines.....	33
8.	Réagir face au vieillissement de la population.....	34



a.	Alzheimer.....	34
b.	Soins palliatifs et hospitalisation à domicile.....	34
c.	Soins à domicile.....	35
9.	Santé mentale.....	35
a.	Santé mentale des enfants, adolescents et jeunes adultes.....	35
b.	Art thérapie.....	36
c.	Reconstruction psychique des réfugiés.....	36
d.	Délinquants sexuels.....	36
10.	Agrément de nouvelles maisons médicales.....	37
11.	Toxicomanie.....	38
12.	Modifications du décret ambulatoire.....	39
	Fonction publique - SPFB.....	40
1.	Introduction.....	40
2.	Cadastre.....	40
3.	Règlement de travail.....	40
4.	Bien-être au travail.....	41
5.	La communication interne.....	41
6.	Formation.....	42
7.	Le service social.....	42
8.	Conclusion d'un accord sectoriel.....	42



Légende des références en marge

- Références au programme DéFI "OUI, Bruxelles et les Bruxellois ont un avenir"
- Références aux accords de majorité et à la DPR (Déclarations de Politique Générale de la Région ou de la Cocof)
- Références aux mesures post-attentats (Brexit ou autres actualités)
- Ce point n'a pas encore été entamé actuellement



Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU)

1. Introduction

Ces dernières années, la gestion de cet organisme de près de 1200 agents consistait à répondre à des besoins ponctuels, sans vision globale à long terme. Aujourd'hui, des réformes et réorganisations sont en cours au SIAMU afin de, notamment, poser les bases d'une meilleure gestion des moyens et ressources.

Avec la réforme structurelle et statutaire, nous mettons en place une chaîne de commandement simplifiée et nous clarifions le statut des agents en vue d'une meilleure cohérence.

Les investissements d'infrastructures avaient jusqu'à présent été réalisés au coup par coup. Avec le développement d'un plan pluriannuel d'investissement, basé sur un audit ainsi que sur une étude prospective d'implantation des casernes, les moyens investis pourront être gérés de manière plus rationnelle.

C'est l'essence même de la bonne gouvernance que de s'interroger sur les pratiques de l'administration pour les adapter au mieux à la société d'aujourd'hui et de placer le service au citoyen au centre des préoccupations.

L'optimisation organisationnelle du service nous permet de concrétiser ces principes. A titre d'exemples, le renfort et la réorganisation de la centrale d'appel ou encore les modifications des procédures du service prévention vont dans ce sens.

Nous commencerons par exposer les réformes et réorganisations du Service actuellement en cours :

d'une part, une réforme structurelle et statutaire est nécessaire pour faciliter la gestion du personnel et inscrire le SIAMU dans la grande réforme de la sécurité civile de l'Autorité fédérale ;

[...] les différentes manifestations des pompiers bruxellois sous cette législature démontrent le malaise au sein du service et le peu d'avancées de la part du Gouvernement en place compte tenu des nombreuses demandes du secteur.



d'autre part, une réflexion est en cours sur les différents services que rend le SIAMU à la population bruxelloise et sur l'organisation opérationnelle.

2. Réforme structurelle et statutaire du SIAMU

a. La réforme structurelle

Parmi les changements majeurs, on note la suppression de la structure bicéphale du SIAMU. Elle fera place à une direction unique, avec à sa tête un pompier officier chef de service. Cette chaîne de commandement simplifiée permettra à la direction de concentrer ses efforts sur des problèmes connus de longue date, tels que la rénovation des casernes, les formations et la revalorisation des hommes du feu. Le directeur opérationnel et son commandant en second seront désignés pour un mandat de 5 ans.

Première étape de ce pan de la réforme, la modification de l'ordonnance portant la création du SIAMU a été votée en avril 2015 par le Parlement bruxellois. Il revient encore au Gouvernement bruxellois de finaliser l'adoption des actes d'exécution afin de permettre son entrée en vigueur (estimée au premier semestre 2017).

b. La réforme statutaire coordonnée avec la réforme de la sécurité civile

L'objectif est d'intégrer le SIAMU dans l'importante réforme fédérale de la sécurité civile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Outre la transposition de certaines mesures fédérales dans le statut des pompiers bruxellois, cette intégration nécessite l'adoption d'un accord de coopération avec l'autorité fédérale afin d'harmoniser le statut des pompiers bruxellois avec celui des pompiers des autres zones de secours.

Après plus d'un an de discussions, la Secrétaire d'Etat Jodogne et le Ministre Jambon se sont accordés sur un texte d'accord de coopération qui est actuellement en procédure d'adoption.

Le statut actuel du SIAMU ne correspond pas à l'organisation paramilitaire des pompiers. On n'ignore pas que créer un organisme d'intérêt public tel que le SIAMU d'aujourd'hui, c'est en réalité créer de facto une double direction, avec toute l'ambiguïté que cela implique : une direction administrative et une direction opérationnelle. Comment est-il possible de dissocier une direction administrative d'une direction opérationnelle dans le corps des pompiers, alors qu'en réalité, tout le monde s'accorde à dire que le premier dirigeant dans un corps de pompiers doit être le premier des pompiers ? Non, à Bruxelles, le principal dirigeant ne sera pas le premier des pompiers mais un premier administratif, le premier des pompiers ayant certes des responsabilités, mais pas les plus adéquates.



3. Améliorer l'efficacité du service prévention du SIAMU et rationaliser la procédure d'avis lors de l'octroi des permis d'urbanisme

Afin de répondre à la charge de travail, un premier renfort du service par deux experts ingénieurs/architectes et trois préventionnistes a été décidé. Deux nouveaux agents sont déjà en service.

Par ailleurs, la modification du CoBAT a permis de réorganiser la procédure de demande d'avis du SIAMU pour les permis d'urbanisme et d'environnement.

a. Pourquoi faut-il remédier à la situation actuelle ?

A ce jour, le demandeur d'un permis d'urbanisme doit s'adresser au SIAMU pour obtenir son avis préalablement à l'introduction de sa demande auprès de l'autorité compétente, ce qui multiplie le nombre d'interlocuteurs auquel celui-ci doit s'adresser.

Par ailleurs, aucun délai n'est actuellement défini pour la remise des avis du SIAMU. Or, sans cet avis, la procédure d'instruction ne peut démarrer, ce qui bloque inutilement le demandeur dont le dossier est prêt.

Les solutions :

- Le demandeur n'aura plus qu'un seul interlocuteur. Le SIAMU sera sollicité par l'autorité compétente en même temps que les autres administrations et instances concernées, c'est-à-dire simultanément à l'envoi de l'accusé de réception de dossier complet remis par le demandeur.
- Ceci garantira en outre que le SIAMU pourra analyser un dossier complet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et permettra un traitement plus efficace du dossier.
- Le SIAMU aura dorénavant un délai de 30 ou de 60 jours pour remettre son avis, selon le degré de complexité du projet en matière de prévention incendie. En cas de dépassement de ce délai, la procédure est poursuivie et le délai de délivrance du permis est prolongé.

“Rationaliser et coordonner l'ensemble des procédures liées à l'autorisation de construire ou de rénover (avis SIAMU) (...)

Améliorer l'efficacité du service prévention du SIAMU (...)

Augmenter la liste des actes et travaux dispensés de l'avis du SIAMU : les règles en matière de prévention incendie sont clairement établies par un arrêté royal dont l'application est une obligation pour les professionnels.”

“ Le Gouvernement coordonnera les permis et certificats d'urbanisme avec les avis de prévention du Service Incendie et Aide Médicale Urgente (SIAMU).”



4. Compléter le cadre et accélérer les procédures de promotions

Le SIAMU fut la première et reste est une des seules administrations bruxelloises à se doter d'un plan du personnel, ce qui lui permet d'ajuster les besoins en personnel de manière plus dynamique. Ce faisant, plusieurs agents ont été recrutés pour renforcer les services de prévention et de logistique de la centrale 112, ainsi que des agents au cadre administratif.

Par ailleurs, les procédures de promotion suivent leur cours (exception faite des majors).

5. Assurer un juste financement du SIAMU par le Fédéral

Le régime fédéral de financement prévu dans la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et ses dispositions transitoires fait actuellement l'objet d'une action en justice par la Région et le SIAMU en ce qu'il désavantage le financement du SIAMU en regard du régime de droit commun prévu pour les autres services d'incendie du pays.

En effet, alors que la loi prévoit une réelle obligation de financement des zones de secours à charge du gouvernement fédéral, basé sur une série de critères objectifs, cette même loi se borne à prévoir une simple faculté de financement du SIAMU.



6. Déposer un règlement de travail et un règlement d'ordre intérieur

Un groupe de travail existe pour adopter un Règlement de Travail et un Règlement d'Ordre Intérieur. Toutefois, la priorité a d'abord été donnée aux modifications de l'ordonnance, c'est aujourd'hui chose faite. L'élaboration des arrêtés d'exécution est en cours et les règlements suivront.

“Quant aux règlements de travail et règlement d'ordre intérieur, cela fait 4 ans que le Gouvernement déclare s'en occuper. En novembre 2011, il déclarait qu'un texte pourrait être déposé en concertation et/ ou en négociation en janvier 2012. Aujourd'hui, les pompiers attendent toujours !”

7. Poursuivre la rénovation des postes principaux et avancés et garantir la sécurité des agents

L'état des casernes et leur répartition sur le territoire bruxellois est l'un des enjeux importants des années à venir. D'une part, l'âge et l'état de plusieurs casernes nécessitent des rénovations lourdes ; d'autre part, la croissance démographique et la création de nouveaux quartiers imposent une analyse et une nouvelle implantation des casernes et des postes avancés.

a. Organiser, en interne, une gestion plus cohérente des infrastructures

Pour répondre à ce problème, un poste d'architecte a été créé au sein du SIAMU pour la gestion à temps plein des infrastructures.

En parallèle, le bureau d'architecture en charge de la mission d'audit des infrastructures existantes et de l'encadrement des menus travaux de rénovation a été désigné et travaille depuis le mois de mars 2016 en étroite collaboration avec les agents opérationnels en charge des infrastructures.

b. Un plan d'investissements fondé sur une base solide

Une première phase d'audit des bâtiments a été réalisée pour les postes d'Anderlecht, d'Héliport, de Chênaie, de la VUB et de l'UCL. Les autres postes suivront dans la foulée.

Cet audit est exhaustif et porte sur les aspects structurels, techniques spéciales, sécurité, performance énergétique, parachèvement, etc. Chaque point est détaillé et les travaux à effectuer sont décrits tant du

“Quant à l'état des casernes des pompiers bruxellois, malgré les annonces faites par le Gouvernement, même s'il y a eu quelques avancées sur certains postes avancés, la situation du bâti existant a empiré. Les services d'inspection du SPF emploi, travail et concertation sociale sont sans appels. C'est en effet un comble que le SIAMU ne puisse pas s'appliquer à lui toutes les conditions imposées aux Bruxellois.”



point de vue de leur priorité que de leur coût. Cet audit a donc servi de base solide à l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement dans les casernes. Ce plan a été finalisé fin de l'année 2016.

En parallèle, toujours dans le cadre de la mission, des travaux urgents sont planifiés à court terme.

c. Déjà de nouvelles casernes pour faciliter l'accès des services de secours

Par ailleurs, des projets de construction de casernes et de postes avancés sont lancés. Tout d'abord, le nouveau poste Cité est opérationnel depuis le 4 juillet 2016. Ensuite, une prospection de terrain est en cours en vue de créer un nouveau poste dans la zone Forest/St Gilles/Uccle.

Enfin, en partenariat avec Beliris, une mission pour la démolition/reconstruction d'un nouveau poste pour Delta a été lancée. Ce projet est indispensable car la caserne actuelle souffre cruellement d'un manque d'espace (800m² contre les 1600m² de Paul Brien, pour la même occupation en personnel).



8. Renforcer le personnel et améliorer le fonctionnement de la centrale d'appel (CS 100-112)

La centrale 100-112 a fait l'objet d'un renforcement en personnel afin de soulager la charge de travail des agents en place.

Par ailleurs, le Gouvernement a confirmé la mise en place d'un centre de crise et de communication régional intégré, c'est-à-dire, le rassemblement dans un même lieu du centre d'appels de secours (CS) 100-112 et du centre d'information et de communication (CIC) 101.

Une réflexion est en cours pour régler les modalités de mise en place d'une telle structure.

De surcroît, sur la base des leçons tirées du suivi des attentats du 22 mars 2016, un chantier est lancé avec l'autorité fédérale visant à améliorer la collaboration entre les différentes centrales du pays, notamment par la coordination optimale des différents centres de secours du pays.

9. Veiller à l'aménagement de l'état-major et des postes avancés pour le personnel féminin

Dans le cadre du plan de réaménagement des casernes, une attention particulière est portée aux dispositifs visant à intégrer les femmes pompiers. Les nouvelles casernes intègrent évidemment les aménagements nécessaires pour leur accueil.

Par ailleurs, un travail continu et sur plusieurs fronts en multipliant les actions tout comme les collaborations avec Actiris, le monde associatif, BeezyBrussels et bien d'autres encore est mené pour sensibiliser le public féminin au métier de pompier-ambulancier.

« Au niveau de la centrale 100, nous avons à plusieurs reprises dénoncé le manque de moyens disponibles. Aujourd'hui, il y a pénurie de personnel et les preneurs d'appels n'en veulent plus.

Or, le fonctionnement du SIAMU et de la centrale 100 (qui gère les appels d'urgence) est fondamental : il s'agit d'un outil névralgique pour notre Région. Le nombre d'interventions et d'appels téléphoniques ne font qu'augmenter. Le nombre d'appels annuels est de ± 600.000 et est en croissance continue. Il arrive un appel toutes les minutes et il doit être traité en 2 minutes. Or, de nombreux appels nécessitent plus de temps ce qui a pour conséquence leur mise en attente. »

“Veiller à l'aménagement de l'état-major et des postes avancés pour le personnel féminin”



10. Réponse et participation aux initiatives citoyennes

a. Formations « Réagir face à l'urgence »

Le SIAMU et la Croix-Rouge ont organisé un cycle de formations gratuites à destination du grand public afin de répondre à une demande citoyenne qui est née suite aux attentats du 22 mars et dont la principale question était “qu'est-ce je dois ou je peux faire dans une situation de catastrophe ?”

Les formations « Réagir face à l'urgence » ont été organisées durant 6 weekends, soit 12 jours au total, entre le samedi 28 mai 2016 et le dimanche 3 juillet 2016 inclus. Vu le succès du premier cycle, une réflexion est menée pour pérenniser ce type de formation qui peut aider le citoyen dans des situations de catastrophe ou d'urgence. Néanmoins, il faut se donner le temps de mener une réflexion sur la forme, le contenu, le lieu, la fréquence (...) de cette formation, dont le but n'est pas de devenir une formation de premiers secours “classique”. Il existe en effet déjà suffisamment de filières qui permettent aux personnes intéressées de devenir secouriste.

En réponse à une demande citoyenne suite aux attentats du 22 mars

b. Les applications d'aide urgente suite au Hackathon MolenGeek

Soulignons le succès de l'hackathon de la centrale de coworking MolenGeek soutenu par la secrétaire d'Etat et auquel elle a largement participé. De jeunes développeurs se sont réunis l'espace d'un WE pour développer des applications web et médias sociaux pour les services d'urgence. Les agents du Siamu se sont engagés à fond dans ce processus en participant aux réunions préparatoires et après, en recevant les développeurs à la caserne centrale pour étudier comment intégrer ces applications complémentaires aux services de la centrale d'appel.



Commerce extérieur

1. Introduction

Le bilan Commerce extérieur reprend essentiellement les « innovations » par rapport aux législatures précédentes, et fait abstraction du travail journalier exercé par Bruxelles Invest & Export (organisation des actions collectives export, gestion de l'incubateur Invest, publication de brochures, mise à jour des sites web, octroi de subsides facultatifs pour compléter les actions de BI&E, accueil de délégations étrangères, formations aux métiers du commerce extérieur,...).

Etant donné que 2/3 du PIB bruxellois provient des exportations de la Région, les chantiers mentionnés font également partie intégrale de la **Stratégie 2025** et du **Small Business Act**.

[...] le développement international de Bruxelles, la promotion de son image et de son savoir-faire doivent également trouver un écho hors de nos frontières. Autant les hommes d'affaires et les touristes peuvent avoir un intérêt à venir à Bruxelles, autant Bruxelles doit s'exporter à l'étranger.

2. Promotion des exportations bruxelloises

Une attention particulière est apportée aux trois cibles à travers l'éventail d'outils dont dispose Bruxelles Invest & Export: le plan d'actions collectives annuel, l'accompagnement individuel sur mesure, le réseau de 92 attachés économiques et commerciaux, les incitants financiers et les programmes de formation.

a. Focus sectoriel sur les services

Services juridiques, financiers, de consultance et d'ingénierie, sont le moteur de l'économie bruxelloise. Si 90% du PIB bruxellois est généré par les services, seul 45% des exportations bruxelloises proviennent de ce secteur. Il reste donc une marge de croissance importante dans ce domaine, qui doit être exploitée par des actions qui ciblent les prestataires de services bruxellois.

**Voici quelques exemples d'actions menées :**

- Promotion des avocats bruxellois lors des missions économiques en marge de la conférence annuelle de l'«International Bar Association» (Vienne 2015, Washington 2016)
- Promotion de Bruxelles comme Hub européen pour l'arbitrage (services MICE et juridiques) lors de différentes missions économiques (Qatar 2015, Vancouver 2015, Indonésie 2016)
- Promotion des architectes, ingénieurs et entrepreneurs bruxellois avec la création de l'application « Brussels Architects adding Value » dévoilée au MIPIM 2015 et lors de différentes missions économiques à l'étranger (Chine 2015, Vancouver 2015, Vision London 2016, Maroc 2016,...).

b. Focus entrepreneurial sur les néo-exportateurs

L'internationalisation est une étape qui s'impose tôt ou tard dans le cycle de vie d'une entreprise comme un facteur nécessaire à sa croissance. Qui dit croissance, dit création de valeur ajoutée et d'emplois. Il est dès lors indispensable de donner un coup de pouce aux entrepreneurs qui tentent une expansion à l'international et de diminuer leurs risques liés à l'exportation.

Réalisations :

- Lancement en 2014 et optimisation en 2015 et 2016 de la formation BEST (Brussels Exporter Starters Program) destinée aux entrepreneurs désireux de se lancer à l'exportation. Afin de réduire leurs risques d'échec, une sensibilisation et un accompagnement adéquats s'imposent. Sous forme de cours du soir, cette formation aborde tous les aspects liés à l'export (business plan, documents, stratégie, etc.). Un coaching individuel permet ensuite la maturation d'un projet d'export.
- Mise en place d'un régime d'incitants financiers avantageux pour les starters et les TPE qui couvrira une plus grande part des nouvelles dépenses de ces entreprises liées à l'exportation.

A l'exportation aussi, l'entrepreneuriat féminin doit être soutenu. Lors des missions économiques, les femmes sont traditionnellement sous-représentées. La combinaison vie privée – vie professionnelle, ainsi que la perception culturelle parfois négative des femmes d'affaires sont des freins indéniables. La mise



en réseau, l'échange d'expériences et le mentorat permettent aux entrepreneuses de promouvoir leur talent et leur créativité au-delà de nos frontières.

Quelques initiatives dans ce sens :

- Organisation de séminaires «women in business» ou de rencontres avec des associations locales actives dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin lors des missions économiques, notamment dans des pays où le commerce est traditionnellement une affaire d'hommes, comme dans certains pays en Asie, au Maghreb ou au Moyen Orient.
- Promotion et participation aux initiatives de plateformes telles que European Women on Boards (EWoB), International Women entrepreneurial Challenge (IWEC), Women in Business,...
- Réalisation de fiches pays genrées avec des recommandations spécifiques pour les femmes.
- Témoignages des exportatrices et présence féminine dans les supports de communication de BI&E.

c. Focus entrepreneurial sur l'Afrique

Neuf des vingt économies mondiales à forte croissance se trouvent en Afrique, seul continent dont le taux de croissance est en augmentation constante. Le taux moyen est de 4% par an grâce à l'émergence d'une classe moyenne au pouvoir d'achat grandissant. Étant donné que la population africaine devrait doubler d'ici 2050, la demande interne ne peut qu'augmenter et soutenir la croissance **économique**.

Réalisations récentes ou en cours :

- Organisation de 12 actions en 2016 : missions économiques, stands aux salons internationaux, invitation d'acheteurs, séminaires d'information.
- 10% de nos AEC sont basés sur le continent africain et on prévoit une extension des juridictions de Kinshasa au Congo-Brazzaville et de Nairobi à l'Ethiopie.
- Signature – lors de la mission économique au Maroc en avril 2016 – d'un accord de collaboration qui engage BI&E et Maroc Export à travailler ensemble afin d'accroître les exportations respectives, tant bilatérales que vers des pays tiers en Afrique subsaharienne, et ce sur la base des

“[...] nous continuerons à approfondir et développer nos relations [...] et des pays avec lesquels nous avons des liens privilégiés dont ceux de l'Union pour la Méditerranée et du continent africain. Ces pays devront être privilégiés en cas de conclusion éventuelle de nouveaux accords de coopération, en concertation avec nos principaux partenaires bruxellois à l'international, Brussels Invest & Export et la nouvelle société chargée du tourisme.



contacts du Maroc en Afrique de l'Ouest et de la Belgique en Afrique centrale. Cet accord sera mis en œuvre à partir de 2017 sur base d'un plan commun d'actions. Cependant quelques initiatives concrètes ont déjà été réalisées (échanges d'informations, salon "Made in Morocco", etc.)

3. Réorientation des aides financières

L'octroi d'incitants financiers est un levier important de la politique d'aide et de soutien aux exportations bruxelloises. Afin de poursuivre une expansion à l'international, les entreprises bruxelloises peuvent faire appel à 6 aides financières : consultance, réalisation du matériel de promotion, voyages de prospection, participation aux foires, aides pour l'ouverture d'un bureau et inscription à un concours.

a. Réorientation des aides, désormais focalisées sur :

- Les secteurs porteurs de la Région (notamment les services, les industries créatives, les TIC, les infrastructures, l'alimentation et la santé)
- Les starters, TPE et néo-exportateurs
- Les pays identifiés comme prioritaires par la Région et en ligne avec le plan d'actions collectives de Bruxelles Invest & Export.

b. Modifications de l'arrêté des incitants financiers compte tenu de ces nouvelles orientations :

Les études ont été réalisées, la réglementation relative aux incitants financiers sera modifiée très prochainement sur la base des 5 focus suivants:

- prise en compte effective des besoins évolutifs des PME;
- sélection rigoureuse des entreprises bénéficiaires afin d'optimiser les retombées économiques des incitants;



- soutien accru aux nouveaux exportateurs (les starters) et aux petites entreprises (TPE);
- une plus grande liberté pour les entreprises dans l'utilisation des aides proposées en fonction de leurs besoins;
- une méthode de remboursement des frais simplifiée, principalement sur la base de forfaits. Ces modifications rendront les aides financières plus efficaces et accessibles et permettront un soutien à des nouveaux projets d'exportation réellement prometteurs.

c. Réalisations récentes et en cours :

- Analyse SWOT (outil de définition d'une stratégie de développement) du système actuellement en place (2015)
- Groupe de travail pour élaborer les perspectives de la réorientation des aides (2015-2016)
- Atelier organisé le 19 avril 2016 avec KPMG afin de consulter le milieu des entreprises et les autres acteurs économiques de la RBC
- Rédaction en juin 2016 d'une note d'orientation tenant compte des perspectives formulées en groupe de travail ainsi que des besoins formulés lors de l'atelier.
- Rédaction en cours de l'avant-projet d'arrêté sur la base de la note d'orientation qui sera présenté au GRBC fin 2016 avec une entrée en vigueur prévue pour Septembre 2017.

4. Attraction des investisseurs et associations internationales

Par sa position géographique et sa proximité vis-à-vis des organisations internationales, Bruxelles est LA localisation par excellence, tant pour des centres logistiques et/ou de lobbying de toute entreprise multinationale qui souhaite pénétrer le marché européen, que pour des associations internationales.

Il y a néanmoins lieu de veiller à ce que les investissements étrangers produisent pour la Région :

- une plus-value en termes de croissance et/ou de création d'emploi ;
- une diversification de l'offre qui n'entre pas en concurrence pas nos PME.

« Notre rôle de capitale de l'Europe doit être plus confirmé au niveau des institutions. »



d. Atouts à exploiter afin d'élargir la cible de prospection à l'étranger :

- Les nouveaux pôles de développement ciblés par le Gouvernement bruxellois (Zone du Canal, Heysel, Reyers, etc.) peuvent intéresser d'abord les **investisseurs immobiliers** étrangers et ensuite des **entreprises innovantes** étrangères qui voudraient s'installer dans ces pôles (ex. entreprises audiovisuelles dans le pôle Reyers).
- Le grand nombre de visiteurs journaliers, belges et étrangers, de passage à Bruxelles pour raisons professionnelles ou de loisirs, constitue un argument convaincant pour attirer des grandes **enseignes commerciales** de qualité.

e. Actions en direction des nouveaux publics cibles

- Développement, traduction et mise en ligne d'argumentaires spécifiques.
- Prospection active d'investisseurs immobiliers lors de salons internationaux (tels que MIPIM 2015 et 2016 et VISION 2016), des Brussels Days (Milan 2015 et Tokyo 2016), des missions princières (Vancouver 2015).
- Négociation en cours avec 4 enseignes commerciales de taille initiée lors de missions économiques.
- Négociation en cours avec un leader mondial du secteur innovant de la réalité virtuelle et la réalité augmentée.

5. Refonte de Bruxelles Invest & Export (BI&E)

Afin d'optimiser le travail de BI&E en matière de conseil en commerce international et d'accompagnement tant des entreprises bruxelloises voulant exporter que des entreprises étrangères voulant s'installer en Région bruxelloise, il a été décidé d'inscrire cette instance dans le processus de rationalisation du pôle bruxellois «conseil aux entreprises». A cet effet, BI&E sera intégré avec Atrium.brussels et Impulse.brussels dans une nouvelle agence régionale. Pour que BI&E puisse assurer pleinement sa fonction, il est indispensable de :



- garantir une forte visibilité et une autonomie vis-à-vis de ses homologues belges (FIT, AWEC, ACE) et étrangers (en général des agences autonomes) ;
- gagner en flexibilité et en pouvoir décisionnel (par rapport à l'état actuel) ;
- continuer à assurer la coordination et la concertation entre les différents acteurs bruxellois impliqués dans l'internationalisation des entreprises et à être le « single point of contact » pour toute activité économique internationale, qu'il soit l'organisme (co-)organisateur, intermédiaire, subsidiant.

Réalisations récentes et en cours :

- Intégration juridique :
 - Accord du GRBC le 22/10/2015 sur l'objectif et les enjeux de l'intégration, ainsi que les balises des 3 organismes concernés
 - Accord du GRBC le 26/05/2015 sur le statut juridique de la nouvelle structure intégrée (une société anonyme de droit public à finalité sociale)
 - Accord du GRBC le 17/10/2016 sur l'avant-projet d'ordonnance et de statut portant création de la nouvelle Agence .
- Intégration physique :
 - Accord du GRBC le 26/05/2015 sur le déménagement de BI&E vers le bâtiment occupé par Impulse et Atrium
 - Signature du bail par la Région et les propriétaires en juin 2016
 - Travaux de mise en location en cours
 - Déménagement de BI&E prévu en mars 2017
- Intégration opérationnelle :
 - Désignation en mai 2016 d'un change manager pour accompagner les directeurs des 3 organismes concernés
 - Détermination de la vision, la mission et les valeurs
 - Inventaires en cours de la situation existante et des besoins supplémentaires en matière d'aspects techniques de l'intégration (budget, RH, informatique,...)
 - Réflexion sur l'organigramme en cours

« Nous souhaitons également diminuer le nombre d'opérateurs économiques en rassemblant plusieurs d'entre eux au sein d'un organisme régional centralisé. »



6. L'optimalisation du réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC)

Les entreprises bruxelloises peuvent s'adresser à un réseau de plus de 90 attachés économiques et commerciaux répartis dans le monde pour toute question relative au marché dont ils sont compétents. Certains de ces AEC prospectent également, dans leur zone géographique, des investisseurs potentiels pour une implantation en Région bruxelloise. Il est donc primordial que ce réseau couvre les pays les plus stratégiques pour la Région et que les AEC soient les plus fonctionnels possibles.

« Rationaliser le réseau d'attachés économiques et commerciaux afin d'augmenter la qualité des services offerts aux PME »

Réalisations :

- Evaluation en 2015 de la pertinence des postes bruxellois à l'étranger sur la base d'une grille d'indicateurs objectivés (performance économique du pays hôte, quantité et qualité des dossiers traités par nos AEC,...) aboutissant à une note d'orientation pour le redéploiement du réseau 2016-2018 approuvée par le GBRC le 04/02/2016.
- L'une des plus importantes réorganisations que le réseau ait jamais connue est en cours : huit nouvelles désignations (UE, Tokyo, Paris, New York, Istanbul, Londres, Singapour) et deux désignations en cours (Algers, Koweït).
- Organisation d'un retour des AEC à Bruxelles la semaine du 7 décembre 2015 afin d'entretenir des liens entre eux, avec leur organisme de tutelle et avec le tissu économique qu'ils représentent dans leurs pays d'accueil respectifs. Au programme : des formations, des visites sur le terrain, une journée de contacts permettant aux entreprises de voir en un seul lieu plusieurs AEC opérant dans des marchés de leur intérêt, la remise des « Brussels Best Exporters Awards », des échanges de bonnes pratiques ou encore des séances de brainstorming afin d'améliorer la promotion des exportations belges, l'attraction des investissements étrangers et les procédures administratives.



7. Promotion de l'image de Bruxelles

L'image de Bruxelles, c'est un travail qui se fait au travers de toutes nos actions. C'est un objectif dans chacune des missions économiques. Le travail de représentation et l'entretien des réseaux à l'international sont essentiels pour la reconnaissance de nos atouts et de nos qualités.

Pour rentabiliser les moyens spécifiques investis par la Région pour rehausser l'image de Bruxelles et donc renforcer la présence de Bruxelles Invest et Export, nous utilisons au maximum les structures existantes et les actions parfois déjà programmées en donnant des impulsions supplémentaires.

Trois mesures en commerce extérieur ont été initiées récemment par Cécile Jodogne et retenues par le Gouvernement bruxellois.

Dans le cadre des mesures post-attentats décidées par le Gouvernement bruxellois en avril 2016

a. Organisation d'événements par les Attachés économiques et commerciaux (AEC) à destination du monde économique dans leur juridiction

La stratégie vise à renforcer l'attractivité de Bruxelles comme centre de décision politique auprès des investisseurs étrangers ayant un intérêt d'avoir un «EU Representative office».

- Dans un souci d'efficacité, il est proposé de cibler un nombre limité de pays où l'image bruxelloise a été le plus altérée par les attentats du 22 mars, c'est-à-dire les pays de l'Extrême Orient et de l'Amérique du Nord où l'aspect sécuritaire est le plus important ;
- chercher des synergies avec le plan d'actions annuel de Bruxelles Invest & Export ;
- associer les Ambassadeurs et Consuls-Généraux sur place.

Après analyse et tenant compte de ce qui précède, **4 pays** ont été identifiés dans lesquels des campagnes de prospection sont menées :

- la Chine (Pékin et Shanghai : démarrage en octobre 2016 lors de la China Overseas Investment Fair à Pékin)
- le Japon (Tokyo : démarrage en octobre 2016 lors de la Visite d'Etat)
- les Etats-Unis (Houston : démarrage en décembre 2016 lors de la Mission princière)
- la Corée (Séoul : clôture en juin 2017 lors de la mission princière)



b. Des actions de promotion organisées sur le sol bruxellois

Lors des événements bruxellois qui mettent en valeur l'expertise entrepreneuriale bruxelloise, des délégations économiques étrangères composées d'acheteurs, d'investisseurs et de journalistes spécialisés seront invitées à rencontrer les secteurs porteurs de l'économie bruxelloise.

Voici quelques exemples d'événements programmés

- « Eat ! Brussels » (septembre 2016) auquel 15 acheteurs et journalistes de l'épicerie fine ont participé
- « Brussels' Digital Week » (octobre 2016) auquel 35 acheteurs, journalistes et investisseurs du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont participé
- « Be Film Festival » (décembre 2016) pour le secteur audiovisuel
- ouverture du nouveau siège du « MAD » (premier semestre 2017) pour le secteur de la mode et du design ;
- « Realty » (mai 2017) pour le secteur de la construction et de l'immobilier ;
- .

En plus de ces délégations invitées, Bruxelles Invest & Export organisera avec Visit Brussels et Bruxelles International un «Ambassador's Day» proposant à tous les Ambassadeurs et chefs de poste étrangers basés à Bruxelles une journée de découverte des atouts et du savoir-faire de notre Région afin de les relayer davantage dans leurs pays respectifs.

c. Promouvoir Bruxelles à l'occasion des missions à l'étranger

Il s'agit d'initiatives créant un buzz en amont, pendant ou après des actions phares menées par Bruxelles Invest & Export afin d'augmenter la visibilité de notre Région.

Des événements à l'occasion des actions

Dans le cadre des événements phares du plan d'actions de Bruxelles Invest & Export, du networking sera organisé et promu par un bureau de presse local afin d'y attirer journalistes et décideurs étrangers. Le



savoir-faire des secteurs bruxellois d'excellence y sera mis en avant. Une agence de presse bruxelloise se chargera de rédiger les dossiers de presse des actions.

Quelques thèmes des dossiers/événements et une sélection d'actions pour lesquelles ils seront développés:

- Brussels, smart city know-how (Missions “urbanisations series” en Inde et en Chine auxquelles le Brussels Smart City Manager sera invité)
- Brussels, where EU legislation is born, the place where the best experts are bred (Congrès “International Bar Association” à Washington)
- Brussels, unique knowledge and infrastructures for clinical trials (Mission princière au Texas)
- Brussels, capital of creative industry (Visite d'Etat au Japon)
- Brussels, excellence in IT (Salon Gitex aux Emirats arabes Unis)
- Brussels, pioneer in passive building (Missions en Chine, Etats-Unis et Japon)

Les outils de communication en soutien des actions

La crédibilité d'une Région ambitieuse, innovatrice, entrepreneuriale, doit se promouvoir à travers des outils de communication de pointe, comme par exemple :

- Film promotionnel présentant les secteurs importants de l'économie bruxelloise mettant en scène des témoignages exemplaire d'investisseurs.
- Présentations Powerpoint : un powerpoint général ‘invest’ et six powerpoints sectoriels (retail, industries créatives, biotechnologie et pharmacie, TIC, services juridiques, cleantech) – développées sur la base du logiciel Prezi, plus moderne et dynamique.
- Kit Tombola utilisé lors d'une dizaine d'événements phares organisés à l'étranger et comprenant un séjour à Bruxelles de 2 nuitées pour 2 personnes, prenant en charge les frais de nuitées et de transport.
- Campagnes sur les réseaux sociaux professionnels, tels que Weibo pour la Chine, Linkedin pour l'Europe et les USA, etc.



Les outils et dossiers de communication à développer dans le cadre des missions de Bruxelles Invest & Export pourront être adaptés, réutilisés et mis à disposition des autres autorités et institutions bruxelloises pour faire la promotion de Bruxelles lors de leurs déplacements à l'étranger.

8. Brexit : plan d'action à l'international, au Royaume-Uni (RU) et à Bruxelles

A l'issue du référendum et jusqu'à la sortie effective du RU, une période d'incertitude se dessine pour les deux années à venir. Pour la Belgique, et pour Bruxelles en l'occurrence, il y a lieu de rester attentif aux évolutions et surtout d'être proactif en identifiant les opportunités.

a. Pour les exportations bruxelloises

Un impact négatif est attendu pour les secteurs exportateurs suite à la chute de la livre sterling et d'un éventuel retour des droits de douane. Les exportations bruxelloises de biens vers le RU ont positivement évolué ces 5 dernières années pour atteindre 525 millions d'euros en 2015. 700 entreprises bruxelloises, tous secteurs confondus, exportent vers le RU. Elles représentent 55.564 emplois. Il convient donc de continuer à les soutenir dans l'évolution des échanges commerciaux avec le RU.

Les secteurs du lobbying, de la consultance, et des services juridiques à Bruxelles, notamment dans les matières régies par l'Union européenne, pourraient être les premiers bénéficiaires du Brexit:

Il y a donc lieu de promouvoir ce secteur auprès des entreprises basées au Royaume-Uni et de les convaincre de l'excellent ratio prix-qualité des services offerts.

Un accent particulier devra être mis sur le rôle que Bruxelles peut jouer en matière d'arbitrage. Avec les infrastructures nécessaires, le CEPANI (le centre d'arbitrage et de médiation de référence en Belgique), comme acteur principal et la nouvelle loi belge relative à l'arbitrage entrée en vigueur en 2013, Bruxelles a de quoi se profiler comme véritable hub européen d'arbitrage.



Le secteur financier bruxellois pourrait également bénéficier du Brexit, surtout si le Royaume-Uni ne peut plus fournir le passeport financier européen. Les produits financiers asiatiques et américains devront ainsi trouver un autre accès au marché européen. Même si d'autres villes européennes telles que Francfort, Luxembourg, Paris, Zurich ou Dublin semblent plus attractives dans ce domaine,

Bruxelles pourrait tenter de mieux se positionner en matière de :

1. transactions financières mondiales ; écosystème régulateur (ex. : point de contact unique pour les institutions financières et les régulateurs) ;
2. infrastructure financière (capitaliser sur les atouts de Bruxelles en ciblant quelques secteurs de niche) ;
3. gestion de fonds de pension et asset management.

Réalisations récentes et en cours :

- Création en juin 2016 d'un point-contact où les entrepreneurs bruxellois peuvent adresser leurs questions, avec notamment la diffusion d'une adresse électronique de contact : brexit@brusselsinvestexport.com.
- Recensement des entreprises bruxelloises qui exportent vers le RU et/ou qui y ont une présence (filiale) afin d'évaluer la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes d'accompagnement et de soutien à leur égard.
- Rencontre avec Febelfin en août 2016 afin de dessiner les contours d'une action à Londres fin 2016 pour promouvoir la place financière bruxelloise.
- Organisation d'un séminaire "Brussels, leading destination for international financial operations" à l'Ambassade belge à Londres prévu le 13 décembre 2016.
- Rencontre avec le CEPANI en août 2016 afin de déterminer le contenu, la forme et la date d'une action à Londres pour promouvoir Bruxelles comme hub d'arbitrage.
- Rencontre avec l'Ordre des barreaux francophone et germanophone afin de définir comment continuer à attirer et garder les nombreux cabinets d'avocats britanniques présent à Bruxelles, créateur d'emplois à haute-valeur ajoutée.



b. Pour les investissements étrangers

Un effet favorable est attendu sur le flux d'investissements étrangers à Bruxelles, et donc sur notre économie. Notre Région est un pôle international reconnu, mais elle est aussi, plus que jamais, LE centre de décision et d'expertise européen. On veut confirmer et amplifier l'attrait géo-politique de Bruxelles car il s'agit d'une piste de redéploiement économique et donc de création d'emplois pour les Bruxellois dans tous les secteurs.

- Il y a donc lieu de prospecter des entreprises basées au RU et souhaitant un accès facile à un marché de 500 millions de consommateurs. Il s'agit tant d'entreprises britanniques que d'entreprises étrangères basées au RU, notamment celles actives dans des secteurs dans lesquels Bruxelles a des atouts considérables et est en position concurrentielle, tels que :les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'audiovisuel (2.000 entreprises et 30.000 emplois sur seulement 161 km², pôle Reyers,...);
- les pharmaceutiques (la Belgique est le pays le plus rapide dans l'UE dans l'approbation des essais cliniques).

« [...] Développer l'e-commerce, source de richesses et d'emplois [...]

De plus, de nombreuses associations internationales ont leur QG européens à Londres. Suite au Brexit, Bruxelles, vu la présence des institutions européennes, apparaît très bien placée pour les accueillir.

Enfin, deux institutions européennes sont implantées à Londres, et devront donc en principe quitter la capitale britannique.

Réalisations récentes ou en cours :

- Rencontre avec des acteurs importants du secteur immobilier et des consultants en juillet et septembre 2016 afin de les associer à une réflexion pour un marketing bruxellois ciblant les potentiels investisseurs étrangers au RU
- Mission de prospection en Inde par Bruxelles Invest & Export début septembre 2016
- Identification en cours du TOP 100 des entreprises britanniques
- Contacts en cours avec les chambres de commerce indiennes, chinoises et américaines basées à Londres en vue d'organiser des événements conjointement avec BI&E.



9. Actions spécifiques pour l'espace francophone des affaires

La francophonie en tant qu'espace linguistique et culturel multi-territorial a une dynamique spécifique à proposer dans le monde des affaires. Une importance toute singulière est donc à l'échange des potentialités et des opportunités commerciales ainsi qu'au climat des affaires et au développement de réseaux francophones qui permettent de structurer des projets communs.

L'ensemble des pays francophones et francophiles représenterait 16 % du PIB mondial, avec un taux de croissance moyen de 7 % et ce, alors que les francophones ne représentent qu'entre 4 % et 7% de la population mondiale. Qui plus est, de nombreuses études établissent un lien statistique positif entre le partage d'une langue commune et des flux d'échanges plus intenses tant au niveau des flux commerciaux que des flux d'investissements ou encore des flux migratoires.

Par l'histoire commune et la langue que nous partageons, l'espace francophone constitue donc un espace de relations économiques et commerciales privilégiées. Mais il faut aller au-delà de la simple relation commerciale. Il faut créer un réel partenariat, un espace d'échanges de bonnes pratiques, de coopération et d'accompagnement mutuel au bénéfice des populations de nos pays respectifs. Il faut également investir dans la culture francophone qui est en effet créateur de richesse, y compris à l'international, a fortiori si la population francophone mondiale augmente dans les prochaines années.

Réalisations récentes ou en cours :

- 1/3 des 90 actions composant le plan d'actions 2016 de BI&E concernent un pays francophone (surtout la France, mais également le Canada, l'Algérie, l'Angola, le Mozambique, la Côte d'Ivoire, le Burkina Fasso, l'Egypte, le Kenya, le Maroc, la Tunisie, la RD Congo, la Tanzanie le Vietnam, le Luxembourg et la Turquie).
- Mission ministérielle au Québec, au Liban, au Maroc, en France et en Tunisie.
- 20% des AEC sont basés dans un pays francophone.
- Réception officielle d'une délégation du Forum francophone des Affaires, l'organe économique de l'Organisation internationale de la Francophonie, en juin 2016.



La santé

1. Introduction

En 2016 le budget santé à destination des francophones bruxellois s'élève à 42 millions d'euros. Les mesures prises par la Ministre visent à apporter un maximum de transparence dans la répartition des moyens.

Vu le champ d'actions et la spécificité de la politique communautaire de la santé à Bruxelles, il est primordial que les acteurs de terrain aient une lecture claire des processus d'élaboration des priorités et des objectifs définis, in fine, par le Gouvernement francophone bruxellois. Ces priorités et objectifs répondent bien évidemment aux besoins de nos concitoyens et, en particulier, des plus vulnérables d'entre eux.

8 thématiques prioritaires définissent donc pour la législature la politique de la Santé : les attitudes saines, la réduction des risques en matière de drogues et assuétudes, la santé sexuelle, la santé mentale des enfants, adolescents et jeunes adultes, la réduction des inégalités en matière d'accès à la santé, la santé communautaire, la continuité des soins, la médecine préventive. Ces priorités sont explicitées dans la brochure «Une politique au service de la santé de tous».

28 mesures concrètes ont été lancées ou finalisées en 2016, telles que : élaboration d'un plan « attitudes saines », soutien à un dispositif délocalisé de dépistage des infections sexuellement transmissibles, agrément d'une 38ème Maison médicale, amélioration du programme de dépistage du cancer colorectal, 18 places d'hébergement supplémentaires pour les malades chroniques et en soins palliatifs à la Cité Sérine, renforcement des équipes pédopsychiatriques par davantage de logopèdes et de psychomotricien(ne)s.



2. Champ d'action et spécificité

a. Promotion de la santé

La promotion de la santé vise l'amélioration du bien-être de la population par une action sur les déterminants de la santé. Cette approche donne toute sa place à la responsabilité publique en matière de réduction des inégalités sociales. En même temps, elle inclut la responsabilité de chacun à l'égard de sa propre santé.

Entre responsabilité et solidarité, d'autres politiques de la santé sont possibles, en réponse à la crise de l'Etat providence.

Promotion des attitudes saines, prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles, santé communautaire, prévention et réduction des risques en matière de drogues, dépistage des cancers, etc. sont autant d'aspects de la politique de promotion de la santé menée par la Ministre Jodogne à destination de plus d'un million de Francophones bruxellois.

“[...] un euro investi dans la prévention permet d'en économiser bien plus dans le secteur curatif ! Mais la quasi-totalité du bud- get lui est pourtant encore consacré”

b. Ambulatoire

Les services ambulatoires relèvent également des compétences de la Ministre Jodogne. Ils se répartissent en six secteurs : santé mentale, toxicomanie, maisons médicales, coordination des soins à domicile, soins palliatifs et continués, centres d'accueil téléphonique.

c. Importance du tissu associatif

L'exercice de ces compétences repose essentiellement sur la collaboration avec un tissu associatif particulièrement riche, dense et diversifié. Les associations de terrain ont développé à Bruxelles une pratique professionnelle reconnue et proposent une offre de services proche des citoyens, accessible au plus grand nombre, avec une attention particulière vis-à-vis des personnes les plus fragiles.



d. Articulation des compétences

La dimension territoriale et le travail de proximité permettent une mesure permanente des besoins des Bruxellois et une flexibilité dans l'adaptation des offres. Il s'agit aussi d'articuler cette politique dans une vision bruxelloise cohérente, avec les autres niveaux de pouvoir exerçant des compétences en matière de santé : la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschap et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. La concertation avec le niveau fédéral est également indispensable, via la Conférence interministérielle santé publique (CIM).

Les Membres du Collège en charge de la Santé et de l'Aide aux personnes participeront aux travaux de la future CIM Santé.

3. Le nouveau décret de promotion de la santé

Dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat et des accords intra-francophones (dits de la Saint-Quentin bis), la compétence "promotion de la santé" a été transférée de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne d'une part et la Commission communautaire française d'autre part.

Un nouveau décret a été élaboré afin de donner un cadre réglementaire à cette nouvelle compétence importante. Ce travail a été réalisé en étroite concertation avec le secteur de la promotion de la santé et s'est basé sur les acquis du dispositif mis en place par la FWB depuis 1997.

La création d'une section 'promotion de la santé' au sein du Conseil consultatif francophone bruxellois de l'aide aux personnes et de la santé et la possibilité de créer des réseaux de promotion de la santé sont les garanties d'un travail coordonné avec les autres compétences du Gouvernement francophone bruxellois.

Les concertations avec les autres autorités compétentes en matière de santé sont également prévues par le Décret, par la création d'une instance de pilotage ouverte à ces autorités et la collaboration avec l'Observatoire de la santé et du social (Cocom).

"Le Collège veillera à la mise en œuvre optimale du transfert de la compétence «Promotion de la Santé».[...] il définira un cadre spécifique structurel et financier pour ce secteur et assumera la gestion des programmes en cours. Il reconnaîtra l'atout de la promotion de la santé comme interface entre les secteurs (ambulatoire, logement, cohésion sociale, environnement, enseignement, emploi, éducation permanente, (...)) et les politiques menées en Région bruxelloise. Il intégrera la promotion de la santé dans l'outil de programmation et dans tous les outils de gestion de la Commission communautaire française. Enfin, il organisera sa représentation dans les instances de concertation relatives aux politiques sociales et de santé. [...]"



Le nouveau Décret prévoit l'élaboration d'un Plan de promotion de la santé par l'administration, en concertation avec le secteur. Une fois ce Plan approuvé par le Collège, des services, acteurs et réseaux seront désignés pour en assurer la mise en œuvre. Son évaluation est également prévue.

[...] DéFI propose d'accentuer les campagnes d'information pour promouvoir, prioritairement auprès des enfants, une alimentation saine, la pratique d'un sport, la non consommation de tabac et/ou d'alcool...

4. Le plan Sida

Une des mesures préconisées par le plan national sida est le soutien à des projets de dépistage délocalisé (et, quand la législation le permettra au niveau fédéral, démedicalisé). La Ministre Cécile Jodogne soutient depuis 2016 un projet de dépistage délocalisé à destination de publics migrants. Il s'agit d'offrir le test VIH à proximité des lieux de vie des personnes, via les associations de terrain en contact avec elles.

[...] DéFI est également favorable à l'investissement dans des dispositifs de détection et de dépistages précoces [...]

5. Le plan alcool

La Ministre Jodogne a demandé que les concertations politiques au sujet d'un plan national alcool reprennent en début de législature, suite à l'échec de celles-ci lors de la législature précédente. Il s'agit d'aboutir à un engagement des ministres compétents au sujet de différentes mesures visant la réduction de la demande et la réduction de l'offre : prévention, détection précoce, soins, sécurité routière, accès aux produits, publicité et marketing, politique des prix, recueil de données, etc. L'OMS recommande en effet une combinaison de mesures dans ces différents domaines pour réduire la problématique de la consommation excessive d'alcool. En parallèle à ces travaux, la Ministre a maintenu et renforcé le soutien aux initiatives de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement dans ce domaine (projet 'alcool en milieu étudiant', groupe porteur 'jeunes, alcool et société', site aide-alcool.be, projet 'alcoologie en médecine générale').

[...] La prévention est, par exemple, encore sous-développée alors que, on le sait, un euro investi dans la prévention permet d'en économiser bien plus dans le secteur curatif ! Mais la quasi-totalité du budget lui est pourtant encore consacré.

[...] DéFI propose d'accentuer les campagnes d'information pour promouvoir, prioritairement auprès des enfants, une alimentation saine, la pratique d'un sport, la non consommation de tabac et/ ou d'alcool...



6. La médecine préventive

a. Dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est le premier des cancers chez les femmes en termes de fréquence. A Bruxelles, un dépistage gratuit (mammographie) est proposé tous les deux ans aux femmes entre 50 et 69 ans inclus, affiliées à une mutuelle.

b. Dépistage du cancer colorectal

Le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer. A Bruxelles, un programme de dépistage du cancer colorectal est organisé pour la population âgée de 50 à 74 ans. Les personnes appartenant au public cible reçoivent une lettre accompagnée d'une brochure d'information les invitant à se procurer le kit du test auprès de leur médecin généraliste. Depuis l'année 2016, des moyens sont dégagés pour remplacer le test existant par un test plus performant, dit test immunologique (iFOBT).

Les programmes de dépistage permettent la détection précoce des cancers, mais ils peuvent être améliorés, notamment afin d'augmenter la couverture et d'accroître la participation des personnes les plus précarisées. A l'initiative de la Ministre Jodogne, des concertations entre autorités bruxelloises sont en cours afin d'améliorer l'efficacité et la couverture de ces programmes.

7. La promotion des attitudes saines

La Ministre a fait de la promotion des attitudes saines une priorité majeure en promotion de la santé. L'objectif est d'améliorer le bien-être de la population et de réduire les risques de maladies, en particulier les maladies cardio-vasculaires et les cancers, qui constituent les causes principales de mortalité. La promotion d'une alimentation saine et équilibrée d'une part et de l'activité physique d'autre part sont au cœur de ce projet.



L'élaboration d'un Plan «attitudes saines» est en cours. Ce Plan permettra de mieux coordonner les actions existantes, d'identifier les actions innovantes à mettre en œuvre ou à renforcer, ainsi que les stratégies nécessaires à la réduction des inégalités sociales de santé en matière d'attitudes saines.

8. Réagir face au vieillissement de la population

a. Alzheimer

Le vieillissement de la population implique que de plus en plus de gens seront confrontés un jour à des pathologies chroniques comme divers cancers ou la maladie d'Alzheimer.

Le gouvernement soutient plusieurs associations ayant pour but l'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi qu'à leurs proches.

Les associations « Baluchon Alzheimer » et « Alzheimer Belgique » sont soutenues via des budgets d'initiatives santé, décidés annuellement.

Concernant l'aspect social, il est particulièrement essentiel de soutenir les personnes atteintes de la maladie à leur domicile. Les dispositifs qui renforcent le maintien à domicile dans de bonnes conditions sont renforcés.

b. Soins palliatifs et hospitalisation à domicile

L'État fédéral encourage, dans un but d'économie, une sortie de plus en plus précoce du système hospitalier. Cela reporte la prise en charge de nombreux patients vers des structures alternatives qui sont du ressort des entités fédérées.

De plus on constate que les longs séjours en milieu hospitalier ne sont pas toujours la bonne option et peuvent être évités pour certains patients, selon les pathologies.

“Le Collège poursuivra son travail de soutien aux acteurs de terrain qui veillent à la prise en charge de personnes porteuses de la maladie d'Alzheimer, ainsi qu'au soutien de leur proches, par la mise en place d'une plateforme rassemblant l'ensemble des acteurs de terrain actifs sur cette question. Cette coupole aura pour objectif de mettre en réseau l'ensemble des acteurs bruxellois. De plus, le Collège favorisera le soutien aux initiatives existantes et il soutiendra la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations, selon les moyens budgétaires disponibles”



De plus en plus, une alternative à l'hospitalisation est recherchée. C'est pourquoi une augmentation des moyens destinés au secteur a été décidée. C'est le cas de la Cité Sérine avec une augmentation du nombre de bénéficiaires pouvant être accueillis.

Dans la même optique, la subvention 2016 à Hospidom a été doublée, afin de lui permettre de maintenir ses projets d'hospitalisation des enfants à domicile, de renforcer la coordination et d'optimiser son travail de réseau.

c. Soins à domicile

Toujours suite aux mesures prises par la Ministre De Block, il est indispensable de soutenir et renforcer les cinq centres de coordination de soins et services à domicile agréés et les 6 services de soins palliatifs et continués agréés, notamment en termes de personnel, eu égard à la demande en constante augmentation.

9. Santé mentale

a. Santé mentale des enfants, adolescents et jeunes adultes

Un renfort important a été accordé dans le domaine de la santé mentale des enfants, adolescents et jeunes adultes: soutien aux lieux de rencontre parents-enfants (“maisons vertes”). Plusieurs services de santé mentale disposant d'équipes pluridisciplinaires spécifiques pour les enfants, adolescents et jeunes adultes, sont soutenus.

Les actions encourageant la pluridisciplinarité des interventions, notamment en intégrant des disciplines telles que la logopédie et la psychomotricité sont encouragées.

Les politiques du Collège seront axées sur l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile lorsque cette solution est envisageable. [...]

“Compte tenu du budget disponible, le Collège sera également attentif à l'amélioration du financement des services de soins palliatifs et continués qui pratiquent le soin à domicile”.

“DéFI préconise donc l'étude et la mise en place d'une réelle politique de prévention en matière de santé mentale, un encadrement spécifique d'un maximum de soins dans la vie de tous les jours.”



b. Art thérapie

Un soutien important est accordé aux projets mobilisant différentes formes d'expression artistique à des fins thérapeutiques. Pour les enfants, cela concerne divers projets permettant d'améliorer le bien-être dans un contexte d'hospitalisation : clowns à l'hôpital, conte, ateliers mobilisant plusieurs formes d'expression (musique, arts plastiques, etc.). Pour les adultes, plusieurs acteurs utilisent l'art et la culture comme alternatives thérapeutiques au bénéfice de personnes en grande souffrance psychique. Certaines de ces associations travaillent en partenariat avec des services de santé mentale.

“Le Collège pérennisera, toujours en fonction du budget disponible, les équipes « enfants et ados » au sein des services de santé mentale. Il continuera à veiller à l'accessibilité et à une plus grande mobilité des services de santé mentale afin de garantir des soins à une population fragilisée et précarisée”.

c. Reconstruction psychique des réfugiés

Améliorer l'accès des réfugiés à un soutien spécifique en santé mentale est fondamental. Il ne s'agit pas seulement de soigner et de donner un toit aux réfugiés qui arrivent à Bruxelles, mais également de leur offrir un soutien psychologique pour se remettre des épreuves qu'ils ont vécues sur le chemin de l'exil.

Afin de faciliter l'accès global à l'aide en santé mentale pour les nouveaux exilés, un subside a été accordé afin de renforcer la coordination via l'engagement d'une personne intégrée au pool de coordinateurs de la Ligue de santé mentale.

d. Délinquants sexuels

Une subvention exceptionnelle afin de pallier les difficultés ponctuelles rencontrées par le Centre d'appui bruxellois (CAB). Cette intervention complémentaire et strictement exceptionnelle a été accordée afin de garantir la survie du centre.

De plus, le Gouvernement francophone bruxellois soutient deux équipes spécialisées agréées dans les services de santé mentale Chapelle-aux-Champs (UCL) et ULB. Ces équipes seront renforcées en 2016.

Le CAB est investi de la mission de rencontrer et évaluer tous les délinquants sexuels domiciliés en Région bruxelloise lui étant envoyés par les services pénitentiaires et d'insertion sociale, et quittant le milieu carcéral, que ce soit dans le cadre d'une libération conditionnelle, d'une permission de sortie, d'un congé pénitentiaire ou d'une fin de peine.



Une fois cette mission effectuée, le CAB réoriente les délinquants sexuels vers l'une des deux équipes de santé spécialisées qui assurent la prise en charge thérapeutique : le Service de santé mentale Chapelle-aux-Champs (UCL) et le Service de santé mentale ULB. Ces deux services font partie du dispositif opérationnel découlant de l'accord de coopération conclu avec l'Etat fédéral. Dans le cadre de cette procédure, les deux équipes susmentionnées ne peuvent mettre en œuvre le suivi thérapeutique des délinquants sexuels qui n'auraient pas été préalablement évalués par le CAB.

Ces équipes ont été (ou sont) renforcées en 2016.

10. Agrément de nouvelles maisons médicales

Grâce à leur caractère financièrement et géographiquement abordable, les maisons médicales sont la première ligne d'accès aux soins pour de nombreuses personnes. Elles allient soins, prévention et santé communautaire. La procédure pour l'agrément d'une nouvelle maison médicale est finalisée en 2016. 38 maisons sont actuellement agréées par le Service Public Francophone Bruxellois (SPFB).

Une réflexion est en cours avec la Fédération des maisons médicales en vue de la définition des critères des futurs agréments et d'un soutien au démarrage de nouvelles maisons médicales.

“Les soins de première ligne doivent être renforcés et l'accès aux soins de santé doit être garanti quelle que soit la situation financière du bénéficiaire. C'est pourquoi le Collège devra envisager, en fonction des moyens budgétaires disponibles, l'agrément de nouvelles maisons médicales”.



11. Toxicomanie

Le plan bruxellois de réduction des risques définit les principaux axes de travail en matière de drogues et assuétudes. Plusieurs mesures importantes de ce plan ont été mises en œuvre :

- Reconnaissance de la Réduction des risques (RdR), par son intégration dans le Décret ambulatoire.
- Renforcement du dispositif de diffusion du matériel stérile d'injection.
- Maintien du financement des organismes agréés par le SPFB qui bénéficiaient d'une subvention dans le cadre du Fonds assuétudes.
- Soutien actif aux concertations politiques relatives aux salles de consommation à moindres risques, avec le secteur, avec les cabinets bruxellois concernés et au sein de la Cellule politique générale drogues.
- Maintien des subventions au projet Quality Nights et soutien aux concertations intersectorielles nécessaires à la réduction des risques en milieu festif.
- Octroi d'une subvention pour le développement d'une offre de promotion de la santé dans les prisons bruxelloises et concertation avec le fédéral (santé et justice) pour améliorer l'accompagnement des personnes toxicomanes en prison.

En ce qui concerne les services actifs en matières de lutte contre les toxicomanies agréés par la Cocof, ils offrent une écoute dans le respect et le non jugement ainsi qu'un accompagnement dans la vie quotidienne. Ils sont à disposition tant des usagers de drogues que de leur entourage.

Une nouvelle mission est désormais reconnue. En effet parmi les modifications introduites dans le décret dit «ambulatoire» par la Ministre Cécile Jodogne les activités de réduction des risques constituent désormais une mission à part entière.

Pour l'année 2017 des moyens supplémentaires sont dégagés pour financer ces activités.

“Dans le cadre de la 6^{ème} Réforme de l'État, le Collège devra se montrer particulièrement attentif au transfert des compétences et des moyens financiers du fonds assuétude et des projets spécifiquement bruxellois. Vis-à-vis du fédéral, le Collège aura comme tâche de revendiquer une législation favorable aux lieux de consommation à moindre risque [...] et permettant la mise en place d'un dispositif d'intervention et de prescription par ces centres spécialisés pour toxicomanes, et de revendiquer la continuité de la prise en charge du financement «prévention de première ligne». Au niveau de la réduction des risques, le Collège, dans le cadre des moyens financiers disponibles, devra financer et reconnaître cette mission et mettre en œuvre le plan bruxellois de réduction des risques liés à l'usage de drogues.

...

...
Enfin, le projet «quality nights» sera prolongé (en coordination avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles). Le Collège devra également soutenir le développement d'une offre de services adéquate aux besoins dans les prisons bruxelloises en collaboration avec le SPF Justice.”



12. Modifications du décret ambulatoire

Sur la base de l'évaluation du Décret ambulatoire, des modifications importantes y ont été apportées:

- Modifications ou corrections formelles et techniques
- Actualisation du texte en fonction de l'évolution du paysage institutionnel, du basculement de certaines institutions vers la Cocom, des besoins de la population dans le domaine des soins palliatifs notamment, ou encore du développement des technologies de la communication ayant un impact sur le travail des centres d'accueil téléphonique par exemple
- Dotation d'une base réglementaire pour une institution ayant fait le choix de rester au SPFB, l'asbl L'Equipe, détentrice de trois conventions de revalidation conclues avec l'INAMI et d'une initiative d'habitation protégée.

“Il s'agira de continuer de développer l'offre de services ambulatoires accessibles à tous en veillant à maintenir l'existant, mais également en imaginant de nouvelles synergies entre le social et la santé, qui sont intimement liés. Le Collège procédera à l'évaluation du décret ambulatoire.”



Fonction publique - SPFB

1. Introduction

La Cocof a changé, bien au-delà de la nouvelle appellation. L'administration s'appelle désormais : «Service Public Francophone Bruxellois» (SPFB), un nom plus explicite et conforme aux standards de nommage des services publics.

Cette transformation n'est pas terminée au vu des enjeux bruxellois, des réformes institutionnelles passées et futures et des politiques que souhaite mener le gouvernement.

Le travail de modernisation du SPFB se poursuit. Ce processus concerne tous les départements elle s'appuie sur le plan stratégique qui se fonde sur trois verbes clés : construire, promouvoir et innover.

2. Cadastre

Une étude des besoins des services en personnel a été effectuée. En conséquence, nous disposons maintenant d'un cadastre complet. Celui-ci nous a permis d'établir un plan de recrutement qui concernera plus de 50 agents, tous niveaux confondus. Le cadre sera élargi de 12 agents, la majorité des besoins seront en effet rencontrés par réaffectation et par le remplacement d'agents admis à la pension.

3. Règlement de travail



L'administration s'est dotée d'un règlement de travail conclu en juin 2015. L'équité est la valeur centrale qui a présidé à l'élaboration du document, et ce en concertation avec les organisations syndicales.

Les fonctionnaires disposent désormais d'un cadre de travail clair et équitable. Ce règlement de travail reprend les conditions générales de travail des agents du service public francophone bruxellois. Il garantit les conditions de sécurité et de bien-être au travail.

En outre, le document précise le fonctionnement et l'organisation du travail dans l'institution, qu'il s'agisse des heures à prester, des récupérations d'heures supplémentaires ou encore des procédures en cas d'accidents ou d'absences motivées ou non.

[...] le Collège poursuivra son soutien à la mise en œuvre d'un processus de gestion des ressources humaines continu, clair et objectif notamment par : la finalisation des négociations sur le règlement de travail ; la mise en place d'une évaluation, d'une gestion des carrières et de la mobilité, sur base de balises claires, ainsi qu'un système de description de fonction cohérent avec les tâches des agents et l'organigramme ; la simplification administrative et un plan de modernisation.

4. Bien-être au travail

Une charte "bien-être au travail" a été adoptée par le Conseil de direction de la SPFB en présence de la Ministre. Voici quelques-uns des objectifs :

- prévention active et culture du bien-être au travail ;
- veiller au respect des obligations légales en vigueur ;
- amélioration continue des conditions et lieux de travail ;
- mesures de prévention efficaces en matière d'accidents de travail.

5. La communication interne

La modernisation du fonctionnement de l'administration souhaitée par le Gouvernement et pilotée par le Conseil de direction exige une communication interne efficace et performante. Le SPFB se dotera donc d'un véritable plan de communication interne. La communication interne est indispensable en phase de changements importants pour les agents si l'on veut susciter leur adhésion et atteindre les objectifs de modernisation poursuivis.



6. Formation

Un plan de formation a été adopté afin de bien ancrer toutes les compétences générales, techniques, et sectorielles. Un autre objectif de ces formations est d'optimiser l'insertion agents et leur progression dans la carrière.

Le plan de formations s'inscrit dans un cadre en pleine mutation, et s'organisera dans un cycle bisannuel.

7. Le service social

Le service social a fêté ses 20 ans en octobre 2015. Cet événement a été l'occasion pour la Ministre de tutelle, Cécile Jodogne, de rappeler combien ce service porte une valeur essentielle qui entretient le lien entre les membres du personnel depuis le premier jour: la solidarité.

En plus de l'accompagnement individuel pour les membres du personnel en difficulté, le service propose des soutiens financiers ponctuels, une assurance hospitalisation, le remboursement des frais de dépistage, des activités culturelles et de loisir. Si on inclut le personnel enseignant, ce sont 2300 agents qui sont concernés.

8. Conclusion d'un accord sectoriel

Un nouvel accord sectoriel a été conclu en juillet 2016. Sa mise en œuvre s'étalera sur les années 2016-2017-2018. Il constitue une réponse pour tous les travailleurs et contient diverses mesures telles : l'allongement des échelles barémiques pour compenser l'allongement des carrières, le remplacement d'échelles de recrutement existantes par de nouvelles plus avantageuses pour renforcer le pouvoir d'attraction de l'administration et encourager les nouveaux agents à poursuivre leur carrière dans la fonction publique, des mesures d'encadrement du télé travail comme alternative aux lourdeurs de la mobilité et comme facilité pour concilier au mieux vie privée, familiale et vie professionnelle.